



# RETRAITES : RDV 2010

## **Cheminots, on vous ment ! Nous sommes tous concernés !**

*Alors que le Gouvernement dévoilera son projet de loi sur la prochaine réforme des retraites vers le 16 juin, qu'une nouvelle action interprofessionnelle unitaire se profile le 24 juin prochain et que plus de 68% des Français rejettent les mesures régressives envisagées, les cheminots doivent se mobiliser plus fort et plus nombreux.*

### **Les cheminots concernés car citoyens !**

L'avenir des retraites est avant tout un choix de société.

De ce point de vue, le patronat, depuis 1945 et la généralisation du droit à la retraite, attaque inlassablement l'âge de départ en retraite sous couvert d'allongement de la durée de vie. Pour la CGT, c'est une singulière conception des progrès de civilisation, surtout lorsque l'on sait qu'avec les gains d'espérance de vie, le temps consacré à la retraite n'a pas cessé de s'allonger sans remettre en cause la capacité de croissance du pays.

**Pour le Gouvernement et le patronat, la retraite doit redevenir l'antichambre de la mort, alors que, pour la CGT, elle doit être une nouvelle étape de la vie.**

De plus, reculer l'âge de départ en retraite alors que nous connaissons une période de chômage de masse avec plus de 4 millions de chômeurs, c'est concrètement priver d'emplois des millions de jeunes. Bel avenir pour nos enfants !

Dans le même temps et alors qu'en moyenne les salariés sont « sortis » des entreprises à 58 ans et 9 mois, reculer l'âge de la retraite, c'est abaisser le niveau des pensions et appauvrir significativement les retraités.

Mais, l'orientation de fond qui guide le Gouvernement et le patronat dans cette mission de démolition sociale depuis 1993, 2003 et 2007, c'est que le système de retraite en France fonctionne sur la base de la solidarité actifs/retraités et que des milliers de milliards d'euros échappent totalement aux marchés et à la spéculation.

Pour les chantres du libéralisme, c'est insupportable et ils n'ont de cesse d'affaiblir et de décrédibiliser le système actuel par répartition, pour orienter les salariés vers la capitalisation et les fonds de pensions.

Choix suicidaires pour les salariés, quand on connaît ce qui est arrivé aux retraités américains qui ont tout perdu après les scandales d'ENRON et de WORLCOM.

### **Il n'y a pas assez d'argent pour financer les retraites ? FAUX !!!**

Le Gouvernement, surfant sur la peur et le catastrophisme, martèle que l'on ne peut pas faire autrement que de demander des sacrifices aux salariés.

Pourtant, même en prenant les chiffres de M. FILLON, le financement du système est tout à fait possible et l'on pourrait même trouver des ressources pour améliorer celui-ci dès maintenant.

Ainsi, on nous parle d'un besoin de 100 milliards d'euros d'ici 2050, soit 2,5 milliards par an, alors que dans le même temps, le Gouvernement fait 5 milliards de cadeaux fiscaux divers et variés chaque année au Patronat.

De plus, comme les salaires, en faisant contribuer les stock-options, les bonus, l'intéressement ou la participation, la Cour des Comptes a calculé un apport de 9 à 10 milliards d'euros pour les retraites.

Et cela sans parler des sociétés non financières qui ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires en 2008 et du fait qu'en créant 1 million d'emplois, on dégagerait 5 milliards d'euros pour les retraites.

Pour la CGT, c'est d'une autre répartition des richesses, d'une autre politique de l'emploi et des salaires dont nous avons besoin. Nous sommes bien face à un choix de civilisation.

## **Les cheminots sont concernés car le régime spécial de la SNCF ne sera pas épargné !**

Si pour les cheminots SNCF contractuels (PS25) qui sont au Régime Général, l'attaque sur leur retraite ne fait pas de doute, pour les cheminots au cadre permanent couverts par le Régime Spécial, le Gouvernement et la Direction SNCF tentent d'expliquer que ces derniers ne seraient pas concernés.

Ce procédé malhonnête, déjà utilisé lors de la réforme FILLON de 2003, vise à démobiliser les cheminots et à opposer et diviser les salariés du privé et du public.

Le « Temps Réel » de la Direction SNCF, paru peu de temps avant la journée d'action du 27 mai dernier, relayé par les médias, contribue à cette démarche mensongère.

Ainsi, l'article 12 du décret sur le règlement des retraites du Régime Spécial, suite à la réforme de 2007 que la CGT a combattue, a instauré un principe automatique d'allongement de la durée de cotisation si des mesures législatives sont prises sur le régime de la Fonction Publique.

De plus, il est évident qu'un recul de l'âge de départ à 63 ans dans le Régime Général stigmatiserait les cheminots et pourrait s'appliquer à tout moment au Régime Spécial des cheminots avec un âge de départ repoussé à 58 ans (53 pour les ADC).

De fait, l'âge pivot annulant l'effet de la décote passerait progressivement à 60.5 ans (55.5 ans pour les ADC).

Oui, les cheminots seront impactés par la future réforme. Ils sont donc légitimes à se mobiliser.

**Le Gouvernement n'est pas serein. Il a choisi le passage en force et la période estivale pour faire passer une nouvelle réforme de régression sociale. Les 23 mars et 27 mai ont été des mobilisations importantes et de sérieux avertissements au Gouvernement, mais il y a urgence à élever le rapport de forces. L'heure n'est plus à « en garder sous la semelle », mais à l'action, à la lutte.**

**La journée de mobilisation du 24 juin et les initiatives revendicatives de l'été, nécessitent l'engagement de chacune et chacun.**

**La Fédération CGT des Cheminots va prendre les dispositions nécessaires pour créer les conditions unitaires et multiplier les initiatives avant, pendant et après l'été, pour préserver et améliorer le système de retraite en France et le Régime Spécial des cheminots.**

---

## **ENSEMBLE, EXIGEONS :**

- × Le droit à la retraite à 55 ans (50 ans pour les agents de conduite),**
  - × Le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de salaire,**
  - × L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation,**
  - × La suppression du principe de la décote,**
  - × Le retour à la péréquation des pensions sur les salaires.**
-